



## Demande de remboursement pour reparation de materiel non efectué

Par **Flarkemo**, le **26/02/2009** à **14:56**

Bonjour

J'ai fait l'acquisition d'un caméscope à Singapour, qui est tombé en panne sous garantie matériel ( non sous garantie main d'oeuvre).

J'ai confié mon matériel à une société agréée à la marque de mon caméscope et la même panne est intervenue sous la garantie du réparateur. A ce jour le réparateur est dans l'incapacité de réparer mon matériel, car il n'obtient pas la pièce nécessaire ( depuis début novembre 2008). Quelles démarches dois je suivre pour me faire rembourser des frais de main de la première réparation et quels sont mes droits . Et puis je me faire rembourser de mon matériel?

par avance merci